



CONSEIL  
DE  
L'UNION EUROPEENNE  
- Service de presse -

Bruxelles, le 6 juin 2005

**CONSEIL  
COMPETITIVITE  
- Marché intérieur, industrie et recherche -  
Luxembourg, les 6 et 7 juin 2005**

**CENTRE DE CONFERENCES - F.I.L. - 5 rue Carlo Hemmer  
LUXEMBOURG**

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES <sup>1</sup>**

**(+14h15)**

**Les délibérations concernent les points A (sans débat) suivants :**

➤ **Réseaux transeuropéens**

- Adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens [première lecture]

➤ **Statistiques conjoncturelles**

- Adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1165/98 concernant les statistiques conjoncturelles [première lecture]

---

<sup>1</sup> Conformément aux Conclusions du Conseil européen de Séville et à son règlement intérieur, le Conseil tiendra des délibérations publiques sur des propositions d'actes législatifs en co-décision qui devraient aboutir à un accord politique ou à une adoption finale.

➤ **Reconnaissance des qualifications professionnelles**

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil
  - = *Approbation des amendements en 2ème lecture du Parlement européen*
  - = *Adoption de la directive*

***Les journalistes et le public pourront suivre la retransmission (par circuit TV interne) de ces délibérations publiques au centre de presse de Luxembourg, avec interprétation vers 20 langues.***